

Information

Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement

En quoi consistent ces travaux ?

Les travaux débutent **jeudi 9 janvier 2025** et dureront jusqu'à début avril. Ils concerneront deux secteurs :

- D'abord la rue Cotteau pour environ 2 mois
- Puis les rues des Vaux Roumis et de l'Orme Quiard pour environ 1 mois

Nature des travaux : interventions de génie civil sur la voirie permettant de remplacer les canalisations existantes d'assainissement collectif et les conduites vers les postes de branchement desservant les habitations. Les ouvriers seront présents de 8h00 à 17h00. La base vie sera installée sur le site de la maison démolie rue Cotteau. Le matériel et les matériaux des entreprises seront stockés sur la parcelle de la Commune dans la zone du Gade.

Ces travaux nécessiteront des fermetures de voirie qui seront aménagées dans le temps.

Calendrier des fermetures :

- **Du 9 janvier à 8h00 au 21 février : fermeture du tronçon sud Cotteau** entre la boucherie Cordin-Girardot et la ferme Cot (les carrefours Cotteau/Vaux Roumis et Cotteau/Rue Mériguet restent accessibles).
- **Du 24 février au 14 mars : fermeture du tronçon nord Cotteau** entre l'intersection avec l'impasse Villiers et le carrefour rue de la Fontaine/avenue de la Gare/rue Cotteau.
- **Du 17 mars à fin mars/début avril : fermeture de la rue des Vaux Roumis** du bas (rue Cotteau) jusqu'au niveau des numéros 11 et 14.
- **Début avril (pour environ une dizaine de jours) : fermeture de la rue de l'Orme Quiard** de l'intersection avec la rue des Vaux Roumis à la maison Guillon.

NB : à l'exception de la date de début des travaux, ces dates sont prévisionnelles et ajustables en fonction des aléas rencontrés sur le terrain.

Quel est l'Impact des fermetures de voirie sur la vie quotidienne ?

☞ Pour les habitants des zones interdites à la circulation

- Les riverains ne pourront pas stationner leur véhicule jour et nuit sur la voirie pendant les périodes de fermeture.
- Les riverains ne pourront pas accéder à leur propriété en véhicule pendant les heures de travaux (8h00-17h00).

☞ Pour les trajets du quotidien des Castelcensoriens et des habitants du bassin de vie

- Pendant les fermetures de la rue Cotteau (secteurs sud et nord), la Mairie procédera par voie d'arrêté municipal à un **aménagement temporaire de voirie sur le tronçon de la rue des Bordes qui est actuellement à sens unique** (entre la maison des Cigognes et l'intersection avec la rue Pierre et Annie Hervé) : une circulation par alternat sera mise en place sur ce tronçon, avec une vitesse limitée à 30 km/h (les panneaux seront installés mercredi 8 janvier en soirée).
- **Les Castelcensoriens et les habitants du bassin de vie pourront ainsi traverser le village pendant toute la durée de fermeture de la rue Cotteau** sans prendre la déviation départementale
- Boucle au départ de la place du village : rue Alfred de la Loge / rue Fontaine / Avenue de la Gare / rue des Bordes (avec accès à partir du croisement rue Pierre et Annie Hervé) / rue des Vaux Roumis
- Le retour de l'école pour les parents qui vont vers la place du village, la rue Rozanoff et suivantes se fera aussi par le biais de cet aménagement provisoire de la rue des Bordes.
- **L'accès à et de Brosses (et ferme de Charmoy) sera impossible par la route de Brosses et la rue des Vaux Roumis pendant la deuxième quinzaine de mars** ; il faudra passer par Fontenille, puis route de Montillot.

☞ Pour l'accès au pôle santé

- **L'accès en véhicule au pôle santé sera garanti pendant toute la durée de la fermeture de la rue Cotteau :**
 - Pendant la première période de fermeture (Cotteau sud), le pôle santé sera accessible par la rue Cotteau en provenance de l'avenue de la Gare ou de la rue de la Fontaine.

- Pendant la seconde période de fermeture (Cotteau nord), le pôle santé sera accessible par la rue Cotteau en provenance de la place du village.

☞ Pour les transports scolaires

- L'arrêt place de la Mairie pour les bus du collège de **Courson (circuit 56)** et du collège de **Toucy (circuit 88)** sera supprimé pendant la période de fermeture rue Cotteau (du 9 janvier au 14 mars). Il n'y aura qu'un **arrêt unique à la place de la gare** [rappel : les parents en provenance du sud du village et des environs pourront venir chercher leurs enfants en véhicule et repartir grâce à l'alternat rue des Bordes].
- Le circuit qui sert les **enfants de Bois d'Arcy et de Brosses** pour l'école primaire sera **aménagé** selon les horaires suivants (arrivée une dizaine de minutes plus tard à l'école et départ une dizaine de minutes plus tôt) :
 - **Aller :**
 - BOIS D'ARCY-ABRI : 08H15
 - BROSSES-MAIRIE : 08H25
 - BROSSES-FONTENILLES ABRI : 08H30
 - BROSSES-CHEVROCHES N°24 HANGAR : 08H35
 - ECOLE DE CHÂTEL-CENSOIR : 08H55
 - **Retour :**

	Soir	Midi
○ ECOLE DE CHÂTEL-CENSOIR :	16H20	11H50
○ BROSSES-CHEVROCHES N°24 HANGAR :	16H40	12H10
○ BROSSES-FONTENILLES ABRI :	16H45	12H05
○ BROSSES-MAIRIE :	16H50	12H15
○ BOIS D'ARCY-ABRI :	16H55	12H20
- **Les autres circuits de transport scolaire** (237 : Avallon/Clavel ; 453 : boucle Merry/école primaire ; 480 : boucle Asnières/école primaire) **ne seront pas impactés**.

☞ Pour la salle polyvalente

Une place provisoire pour le stationnement du bus scolaire du circuit 237 (qui dessert le collège Clavel à Avallon) est créée au niveau de la salle polyvalente pendant la fermeture de la rue Cotteau (le bus ne pouvant plus rejoindre son emplacement habituel de parking au niveau de la gare). **Les utilisateurs de la salle polyvalente sont priés de ne pas garer leur véhicule devant cet emplacement**

☞ Pour les bus de remplacement SNCF

Les bus de remplacement SNCF seront maintenus à l'exception de la période allant du lundi 24 février au vendredi 28 février inclus (période correspondant aux travaux du secteur Cotteau Nord au niveau du carrefour avenue de la Gare / rue de la Fontaine / Rue Cotteau, qui ne permettront pas aux bus de passer).

Rappel des jours et horaires des bus de remplacement :

Sens Auxerre -> Clamecy :

- 07h54 Lundi au vendredi sauf fêtes
- 11h09 le samedi
- 13h09 Lundi au vendredi sauf fêtes
- 15h09 le samedi
- 18h22 les dimanches et fêtes
- 19h19 Lundi au vendredi sauf fêtes
- 22h22 Vendredi et samedi

Sens Clamecy -> Auxerre :

- 05h36 Lundi au vendredi sauf fêtes
- 08h49 lundi au samedi sauf fêtes
- 12h46 le samedi
- 15h35 lundi au vendredi + Dimanches et fêtes
- 16h49 le Samedi

Impact des fermetures de voirie sur le trafic en général (hors population du bassin de vie)

Un arrêté général d'interdiction de voirie sur la D 100 entre Merry-sur-Yonne et Asnières est par ailleurs opérationnel depuis le 6 janvier à la seule fin de dévier le trafic des véhicules qui ne font que traverser Châtel-Censoir et ne pourraient plus passer en raison des travaux. L'idée est d'empêcher au maximum qu'un poids lourds se trouve bloqué en plein milieu du village pendant les travaux...